



---

Comité syndical – Compte-rendu

**12 FEVRIER 2021**

---

## PV du comité du 12 février 2021

### Nombre de membres

Composant le Comité : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 04 Février 2021, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 12 Février 2021 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Madame CLARIN Marie-Line

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président de séance

Monsieur POUX Gilles

Monsieur LE BRIS Pascal

Madame CLARIN Marie-Line

Madame DELBOSQ Séverine

Monsieur ZEGGAR Abdelkarim

Monsieur CARRE Dominique

Monsieur GUILLARD Pierre

Monsieur LESCURIER Eric

Monsieur BORIE Hervé

Monsieur LONGIN Sébastien

Monsieur TRIGORY Christian

- Membres suppléants :

Monsieur BOURQUIN Jean-Marc, représentant Monsieur RUSSIER Laurent

Madame WANZEKELA Idandine (suppléante) de Monsieur MOKRANE Antoine

Madame RIGARD Sophie (suppléante) de Monsieur CHKHI Brahim

Madame BOUZIDI Zakia (suppléante) de Monsieur MARTIN Samuel

Monsieur BOURQUIN Jean-Marc (suppléant) de Monsieur DELACROIX Adrien

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur CHIKHI Brahim, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur MARTIN Samuel, Monsieur DELACROIX Adrien

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Madame CLARIN Marie-Line est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 08 décembre 2020 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

## Délibération n°1a du procès-verbal de l'élection des représentants du comité syndical à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

### LE COMITE.

Vu le CGCT et notamment son article L. 1413-1 ;

Vu la délibération n°9 en date du 15 octobre 2020 créant la CCSPL ;

Considérant qu'une CCSPL, présidée par le Président du Comité syndical, comprend des membres du comité syndical dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

Considérant que le nombre de représentants du comité syndical à la CCSPL a été fixé à six dont le Président par délibération n°9 en date du 15 octobre 2020, qu'il convient donc d'en désigner cinq.

### **ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE SYNDICAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Monsieur Président a invité les membres du comité syndical à procéder à l'élection des représentants du Comité syndical à la CCSPL.

Le Président a rappelé que la CCSPL est élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Président informe les délégués de ce qu'une liste a été déposée.

Le Comité a désigné deux assesseurs, Mme Sophie RIGARD et M. Eric LESCURIER

#### **1. Déroulement du scrutin**

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- Pour les membres titulaires :
  - Monsieur MOKRANE Antoine
  - Madame DELBOSQ Séverine
  - Monsieur CARRE Dominique
  - Monsieur DEFREL Mathieu
  - Monsieur MARTIN Samuel
- Pour les membres suppléants :
  - Madame GROSBOIS Nadège
  - Monsieur LECOURT Stéphen
  - Monsieur PETROSE Franck
  - Monsieur ZEGGAR Karim
  - Madame BOUZIDI Zakia

Les candidats sont nommés membres de la CCSPL dans l'ordre de la liste.

## Délibération n°1b sur la désignation des représentants d'associations locales à la CCSPL

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

- Désigne pour siéger à la CCSPL les représentants d'associations locales suivants :
  - M. Bruno LAMBERT représentant la Confédération Nationale du Logement
  - Mme Viviane PHLEGER représentant la Confédération Nationale du Logement
  - M. Christian TRIGORY représentant du Vivre Mieux à PCH
  - M. Bernard MIGAULT représentant l'Association Force Ouvrière Consommation
  - M. Roselyne LEFLOCH représentant du Droit au Logement
  - M. Eric ADACHOWSKY représentant la Consommation Logement et du Cadre de Vie.

## Délibération n°2a sur le Budget Primitif 2021 au Budget Principal

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 16

Pour : 16  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

par chapitre le Budget Primitif 2021 du Budget principal en équilibre, tant en section d'investissement que d'exploitation

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	3 360 000 €	7 500 000 €	10 860 000 €
RECETTES	3 360 000 €	7 500 000 €	10 860 000 €

## Délibération n°2b sur le Budget Primitif 2021 sur le Budget Annexe « Réseau Saint-Denis »

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 16

Pour : 16  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

par chapitre le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Réseau Saint-Denis » en excédent en recettes tant en section d'investissement que d'exploitation après reprise des excédents et des restes à réaliser.

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	5 225 000	435 000	5 660 000
RECETTES	7 943 504,98	937 047,34	8 880 552,32

## Délibération n°2c sur le Budget Primitif 2021 sur le Budget Annexe « Abonnés La Courneuve »

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 16

Pour : 15  
Abstention : 1  
Conte : 0

le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Abonnés La Courneuve » équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à hauteur de 300 000 €.

## Délibération n°2d sur le Budget Primitif 2021 sur le Budget Annexe « Réseau de chaleur de la ZAC Canal »

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 16

Pour : 15  
Abstention : 1  
Contre : 0

par chapitre le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Réseau de Chaleur de la ZAC Canal » équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à hauteur de 185 000 €.

## Délibération n°3 sur la création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 1

- Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.
- Cet agent assurera à temps complet des fonctions suivantes : Relations avec les usagers du chauffage urbain et appui à la mise en œuvre de la politique de communication avec le SMIREC et l'appui au pôle administratif.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget – chapitre 12.